

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1371

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39

ÉTAT B

Mission « Santé »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	0
Protection maladie	300 000 000	0
TOTAUX	300 000 000	0
SOLDE	300 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Santé » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 300 000 000 € les autorisations d'engagement et de 300 000 000 € les crédits de paiement de la mission « Santé ».